

# Le Communard

Feuille d'Infos Syndicales N°2 . Nov. 2001

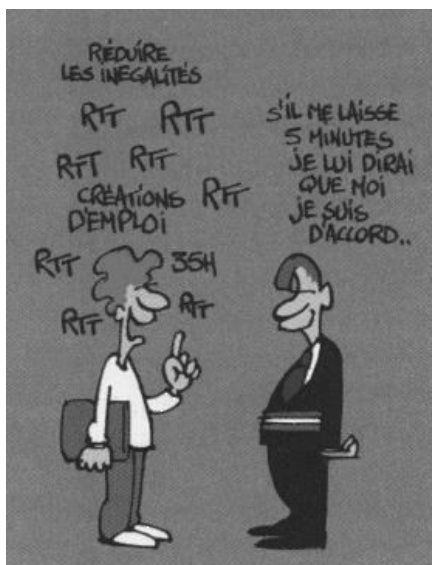
## EDITO

Un accord consensuel sur les 35h a été entériné. Il sera jugé sur sa mise en œuvre concrète dans les différents services. Nous allons suivre très attentivement ce dispositif, comme le prévoient les textes, au sein du Comité de Pilotage.

Plusieurs critères sont incontournables : le choix des agents dans la perspective de l'amélioration de la qualité de vie, la compensation en emplois des journées libérées.

L'équipe de représentants au CTP que vous allez élire ce jeudi 8 novembre va persévérer dans sa tâche, dans son engagement à défendre les intérêts de l'ensemble des agents.

**Toutes et tous aux urnes avec la CFDT Interco.**



## VOUS AVEZ DIT 35 HEURES ?

L'accord final accepté par les deux syndicats est le suivant :

15 jours RTT (au lieu des 23 dont nous avons rappelé l'évidence arithmétique)  
+ 38 jours Congés Annuels

**Total : 53 jours**

Nous avons obtenu 6% d'emplois, soit 5,5 recrutements (4 pour les services municipaux et 1,5 à la Résidence Fleurie); nous estimons la compensation en emploi à 10% soit 9 postes.

La discussion sur la question de la RTT a duré 1h30 et a été très animée. La CFDT Interco a manifesté sa volonté d'engager de véritables négociations. Après 2 suspensions de séance et une concertation inter-syndicale, la dernière proposition de l'Administration a été acceptée non pas comme une panacée mais comme un moindre mal. Nous avons conscience que cet accord n'est pas exceptionnel, il n'est pas non plus mauvais, c'est un **ACCORD MOYEN**. La signature du protocole est renvoyée à une lecture plus précise sur les modalités d'application. Nous serons vigilants dans le cadre du fonctionnement du comité de pilotage qui a pour mission d'accompagner la mise en œuvre de cette RTT. Aurons-nous d'ailleurs les moyens suffisants en personnel pour compenser les jours libérés ? C'est une affaire à suivre de près dans la perspective d'éventuels réajustements.

NB : Au milieu des échanges, avant l'accord final, l'Administration a fait une proposition d'attribution de 3 jours d'assiduité ou d'ancienneté. La CFDT Interco a réaffirmé sa position sur la question de l'absentéisme lié à la maladie. Nous refusons tout système qui vise à pénaliser un agent en lui faisant perdre des jours de congés ou des primes parce qu'il est malade. L'arrêt maladie n'est pas un choix de l'agent mais une contrainte dont il n'est pas responsable.

Quant à l'ancienneté, elle rentre également dans un traitement individualisé pour l'obtention de bons ou mauvais points. Nous opposons à ce système la

revendication collective qui vise  
à obtenir des avancées sociales  
pour l'ensemble des agents.

La transformation des jours  
ARTT en jours d'ancienneté ou  
d'assiduité a été rejetée par les  
syndicats d'autant plus qu'elle

**CFDT Interco . Mairie Isle**

n'était pas à l'ordre du jour et  
que c'était une manière de les  
requalifier, de les détourner de  
leur origine.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

- Renouvellement d'un contrat de 3 ans au restaurant scolaire
- Recrutement d'un 3<sup>ème</sup> emploi-jeune depuis septembre 2001
- Réintégration d'un emploi-jeune après 2 mois de suspension volontaire
- Mi-temps confirmé au service social dans la perspective d'un temps plein
- Création d'emplois dans le cadre de la RTT :
  - Un rédacteur au service administratif, chargé des affaires générales et des ressources humaines
  - Un agent technique aux espaces verts

## PERSPECTIVES 2002

- Un emploi dans la perspective de la création d'un relais assistantes maternelles
- Un emploi dans la perspective de la création d'un espace multi-média
- La CFDT pose la question de l'intégration des CEC, notamment au service administratif avant la fin du dispositif quinquennal dans le cadre de la résorption de la précarité. Les personnes concernées peuvent occuper des postes à caractère permanent. Réponse du Maire : malgré l'incertitude du moment, il réaffirme sa volonté vraie d'intégration et n'a pas « de préjugés contre ».

### ELECTIONS DU 8 NOVEMBRE . RAPPEL

Les agents voteront le 8 novembre pour élire leurs représentants au Comité Technique Paritaire (1 seule liste en course), au Comité Administratif Paritaire et au Comité des Œuvres Sociales.

Il est primordial de participer à ces 3 échéances. La CFDT Interco souhaite, par votre vote, que lui soit confirmée la confiance que vous lui témoigniez.

**Plus vous serez nombreux à nous apporter votre soutien, plus nous pèserons ensemble dans les décisions.**

Vos délégués syndicaux sont à l'écoute de vos préoccupations. N'hésitez pas à leur faire part de votre avis, vos critiques et vos suggestions.

**Votre participation est la garantie des actions collectives et revendicatives que nous serons en mesure de mettre en œuvre.**

